



Snptes-Unsa



Spaseen-Fo



Snasub-Fsu



Sgen-Cfdt



Un Sgpen-Cgt

## Schéma Directeur des Infrastructures (SDI)

### Audience de l'intersyndicale au ministère du 28 janvier 2010

La délégation intersyndicale Snptes-Unsa – Spaseen-Fo – Snasub-Fsu – Sgen-Cfdt – Un Sgpen-Cgt a été reçue au nom des personnels informaticiens ce 28 janvier 2010 au ministère par Monsieur FOURNIER, chef de service du Service des Technologies et des Systèmes d'Information (STSI) accompagné de ses proches collaborateurs.

Le STSI reconnaît le mécontentement du personnel en évoquant une « confrontation directe et radicale » sur le SDI. Il évoque d'ailleurs les 1387 signatures recueillies en début d'après midi par la pétition nationale.

L'intersyndicale rappelle les raisons de sa présence et cite les revendications communes :

- l'arrêt des restructurations de service,
- l'arrêt des redéploiements et suppressions de postes,
- le maintien d'une informatique de proximité.

**Elle rappelle aussi que les 1387 collègues et le front syndical uni demandent le retrait du SDI.** L'intersyndicale fait également état du texte de l'association des chefs de centre qui évoque la « rupture de confiance » des informaticiens et qui demande un « moratoire ».

Pour l'intersyndicale comme pour le personnel, le SDI est indissociable de la RGPP dont il n'est que la déclinaison informatique. Il n'offre aucune garantie ni sur la pérennité des services, ni sur le maintien des postes et des fonctions des personnels informatiques et administratifs.

Le chef du STSI rappelle le cadre de la rencontre et qu'il est là avec l'accord et sur instruction du secrétaire général du ministère. Il précise qu'il ne peut pas répondre à toutes nos demandes mais qu'il peut apporter des éclaircissements sur un certain nombre de points.

En particulier, il nous indique que même en cas de retrait du SDI, SIRHEN doit se faire. Sur les ENT, le STSI reconnaît la cohérence du discours de l'intersyndicale qui affirme que le déploiement des ENT est dépendant des politiques des collectivités territoriales et qu'en conséquence, les ENT n'offrent aucune garantie ni pour le service public et ni pour les personnels.

Sur les **questions posées par l'intersyndicale** concernant la **restructuration des centres académiques, des missions et des emplois, aucune réponse n'a été apportée par le STSI**, celles-ci seront remontées au secrétaire général du Ministère.

L'intersyndicale note une inflexion du STSI sur le projet du SDI pour lequel il s'engage à en référer au secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale.

**Hormis l'engagement du ministère sur la mobilité qui devra être choisie et non imposée, aucune garantie n'a été donnée concernant les missions et les postes.**

Suite à cette entrevue, l'intersyndicale appelle le personnel à amplifier la mobilisation !

**Elle appelle dans toutes les académies le jeudi 4 février**, veille du comité de pilotage du SDI, le personnel :

- à réunir des assemblées générales ;
- à remettre en délégation auprès des autorités académiques leurs revendications.

L'intersyndicale remettra le 5 février l'ensemble des motions académiques au ministère, jour de la réunion du groupe de pilotage ministérielle (merci de les faire remonter en urgence le 4 février au soir à l'intersyndicale)

L'intersyndicale décide de se réunir à nouveau pour faire le point de la situation dans le courant de la première semaine consécutive à la fin des congés d'hiver des 3 zones, et décider de la suite de l'action commune.